



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 1623-19**

AVIS est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 2019 à 19h30, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement suivant :

- 1623-19 modifiant le règlement numéro 1584-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$;

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 22 juillet 2019.

Me Linda Chau, greffière adjointe
Service des affaires juridiques